

# CHALLENGE DE LA SINGERIE

## 7 ET 8 OCTOBRE 2023

### 1. Généralités

La régata est régie par les règles de course internationales de l'ISAF et du RCV (éd. 2021-2024), par les prescriptions additionnelles de Swiss-Sailing, ainsi que par l'avis de course, les présentes instructions de course et leurs annexes. Cette régata est classée en catégorie C.

### 2. Avis aux concurrents et modifications

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau d'affichage officiel du CNLy.

### 3. Horaires

- **Samedi 7 octobre :**

Accueil des concurrents et inscriptions de 8h à 10h

Briefing à 11h

A disposition 13h

Parcours « Banane » / Maximum 4 manches

Un repas sera proposé aux concurrents au prix de 20.- CHF

- **Dimanche 8 octobre :**

Briefing à 09h30 (ou selon avis au panneau officiel)

A disposition 09h

Parcours « Banane » / Maximum 4 manches

Dernier départ possible 14h30

Remise des prix à suivre

### 4. Modifications aux Instructions de Courses

Les éventuels avenants ou modifications aux instructions de courses seront affichées au panneau officiel au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle ils /elles prennent effet.

### 5. Zone de course

Au large de Lutry sur le lac Léman

### 6. Pavillons de classes

Le pavillon de classe sera de couleur < Vert >.

### 7. Marques

Les marques sont des bouées oranges.

### 8. Zones qui sont des obstacles

Les zones suivantes sont considérées comme des obstacles : intérieur de la zone délimitée par des bouées jaunes. (Zone au bord de la piscine de Pully, de la plage de Lutry et Explorer).

## 9. Parcours

Le parcours sera de type « banane » comportant deux tours. Les bouées sont à laisser à bâbord. L'arrivée se fera entre le bateau start et la bouée de départ ou au vent en cas de raccourci.

### 9.1. Parcours Raccourci

|   |   |  |  |
|---|---|--|--|
|  | Pavillon "S" au mât<br>Appuyé de 2 signaux<br>sonores | Fixé sur le mât start ou présenté<br>par un bateau de l'organisation | Passez la prochaine marque puis<br>empruntez la route la plus courte<br>vers la ligne d'arrivée. |
|---|---|--|--|

En cas de vent soudainement affaibli, le pavillon "S" pourra être envoyé sur le mât "Start" en même temps que le pavillon bleu "Arrivée". En cas de parcours raccourci, passez la marque vers laquelle vous naviguiez puis rejoignez l'arrivée.

## 10. Départ

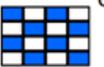
Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement fait 5 minutes avant le signal de départ.

Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la séquence de départ des autres courses. [DP]

Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 5 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la règle A4 et A5.

## Procédure de départ C. de la S. 2019

-10 Minutes (au plus tard) ↑  Signal sonore (corne)  
(la ligne est posée, il va y avoir une course)

|               |     |   |   |
|---------------|-----|---|---|
|               | - 6 | ↓  ou  ou  ou  | Affaler les éventuels retardé, substitués, <u>Follow-me</u> , etc |
| Avertissement | - 5 | ↑ Classe  | Signal sonore   |
| Préparatoire  | - 4 | ↑  ou  ou    | Signal sonore<br>On est en course                                 |
|               | - 1 | ↓  ↓  ↓    | Signal sonore long  |
| Départ        | 0   | ↓ Classe Ev. ↑ Classe 2   | Signal sonore   |

|  |   |
|--|---|
| <p><b>En cas de rappel</b><br/>Individuel : X + 1 coup<br/>Général : 1<sup>er</sup> <u>subst</u> + 2 coups</p> | ↑  ↑  1 <sup>er</sup> .Subst. |
| <p>+ 4 min : Si il y a eu rappel<br/>Affaler et noter les individuels <u>pas</u> revenu OCS</p>                | ↓  ↓                         |

+5 Minutes  
Après le départ de la dernière classe ↓ 

La procédure de départ est officiellement terminée  
Les bateaux n'ayant pas franchis la ligne 5 minutes après leur départ dans sont DNS

### 11. Système de pénalité

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

### 12. Temps Limite

Les bateaux manquant à finir dans un délai de 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés DNF. Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

### 13. Classement

Les dériveurs et multicoques en temps compensé selon les coefficients ffv et CNLy.

### 14. Contrôles de jauges et d'équipements.

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

### 15. Droit à l'image, cameras et équipement électronique.

En participant à la régata, un concurrent accorde à l'Autorité Organisatrice et aux partenaires de l'épreuve, le droit permanent de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, tout film, vidéo, images de l'athlète, ou du bateau, réalisés pendant la période de la compétition à laquelle participe le concurrent, sans compensation d'aucune sorte.

### 16. Réclamations

16.1 Les bateaux souhaitant déposer une réclamation doivent s'annoncer au bateau Start immédiatement après le passage de la ligne d'arrivée.

16.2 Le temps limite de réclamation pour les concurrents est de 60 minutes après que le dernier bateau de chaque classe ait fini la dernière course du jour, ou 60 minutes après le dernier signal d'annulation du jour. Ceci modifie les règles 61.3 et 62.2.

16.3 Les demandes d'instruction doivent être soumises au moyen de l'APP Manage2Sail Jury Terminal.

16.4 Les formulaires de demandes d'instructions sont disponibles sur le serveur Manage2Sail Jury Terminal

16.5 Médiation : immédiatement après le dépôt d'une réclamation, les concurrents peuvent être convoqués devant un membre du comité de réclamation. Les faits seront rapidement présentés. Si le réclamé accepte une pénalité proposée par le membre du comité de réclamation, celle-ci restant limitée en points à 20% des inscrits, il n'y aura pas instruction. En cas de refus par les concurrents ou par le membre du comité de réclamation, une instruction aura lieu.

16.6 Des avis seront publiés sur [www.manage2sail.com](http://www.manage2sail.com) durant la semaine pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le bureau de course du CNP, en principe après la prochaine course. L'heure, le lieu et la date de délibération seront publiés sur [www.manage2sail.com](http://www.manage2sail.com). Les parties s'y présentent accompagnées de leurs témoins.

16.7 Le dernier jour programmé des courses, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :  
(a) dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille ;  
(b) pas plus de 30 minutes après que la partie a été informée de la décision ce même jour. Ceci modifie la règle 66.

16.8 Le dernier jour programmé des courses une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision ait été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.

### 17. Sécurité

17.1. Le port d'équipement individuel de flottabilité est obligatoire à tout moment sur l'eau.

17.2. Les courses seront immédiatement interrompues si les feux d'avertissement à ellipse viennent à être enclenchés, de même que sur l'ordre de police, ceci conformément aux dispositions de l'article 14 du Règlement de la navigation sur le lac Léman du 7.12.1976

17.3. Il appartient à chaque concurrent, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course.

## 18. Evacuation des détritrus

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs détritrus dans l'eau. Les détritrus doivent être déposés à terre.

## 19. Décharge de responsabilité

Le propriétaire ou son représentant doit être soit membre d'un club reconnu par Swiss-Sailing et être en possession d'une carte Swiss-Sailing valable, soit être porteur d'une attestation à une fédération nationale. Les équipiers doivent être en possession d'une carte Swiss-Sailing en cours de validation, soit se procurer auprès du CNLy une licence journalière.

En s'inscrivant et participant à la régata, chaque concurrent renonce à toute prétention en responsabilité ou autre, à l'égard du Club Nautique de Lutry et des personnes en charge de l'organisation de la régata.

## 20. Assurance

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.

Lutry, le 14 Septembre 2023